

PROCES-VERBAL DECISIONNEL du CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} FEVRIER 2010

Etaients présents: Madame Renée MAGNIN, Maire - Mesdames et Messieurs VUICHARD - BOGET – VINCENT – FIGUIERE - ANCHISI – MAGDELAINE – N. MAGNIN - SIMON – MAITRE – PIGNY – HADJAS - SIMULA – DUNAND - PASSAQUAY – MULLER - BLOUIN – RAMUZ (arrivé au point 5) – PAULINO (jusqu'au point 17) - MEROUANI- GOY - GAVARD -RIGAT – COPADO - VEYRAT – PATRIS – PIGUET (jusqu'au point 10) – PIERRE

Etaients absents représentés : procuration de M. BOSLAND à M. BOGET – de M. PAULINO à Mme ANCHISI (pour le point 17) - de Mme BILLARD à M. PIGUET

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame le Maire invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance. Monsieur BLOUIN propose sa candidature qui est acceptée à l'unanimité.

Gaillard Nouvelle 'R sollicite des explications à Madame le Maire concernant l'absence d'article dans le Gaillard Contact. Des excuses sont présentées pour une erreur d'adresse. Une rectification sera faite dans la prochaine revue municipale.

1) Restructuration et extension de la Mairie - Avenants aux marchés de travaux : lots n° 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10 15, 18.

Madame DE JONG, du cabinet DE JONG ARCHITECTE, donne des informations quant à l'avancement des travaux et présente au Conseil Municipal les différents avenants relatifs à la restructuration et l'extension de la Mairie.

Par délibération n° 2008.1128 du 21.02.2008, avec les entreprises MONTESSUIT (lot n° 2 – Démolition, Gros œuvre, Revêtement de Pierre), TOSCO (lot n° 3 – Ossature, Charpente, couverture, zinguerie), JACQUE (lot n° 7 – Isolation en ouate de cellulose), COUDURIER (lot n° 8, Serrurerie), PONCET CONFORT DECOR (lot n° 9 – Cloisons, Doublages) et GRANDCHAMP (lot n° 18 – Courants faibles), par délibération n° 2008.41 DU 16.06.2008, avec les entreprises ROUX (lot n° 5 – Menuiseries extérieures bois aluminium), ALU MULTI POSE (lot n° 6 – Protection solaire) et ROUX (lot n° 10 – Menuiseries intérieures) et par délibération n° 2009.163 du 18.05.2009, avec l'entreprise VOIRONS PEINTURE DECO (lot n° 15 – Ravalement de façades), le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à conclure des marchés pour la restructuration et l'extension de la Mairie.

Au cours de l'avancement du chantier, il s'est avéré nécessaire de prévoir des travaux modificatifs ou supplémentaires pour les onze marchés précités. Des devis ont donc été demandés aux entreprises et le montant de ces derniers se décompose comme suit :

Lot n° 2 – Entreprise MONTESSUIT

Volume de terrassement pleine masse complémentaire au droit du bâtiment existant côté extension

Montant du marché initial	1 163 500.00 € HT	soit 1 391 546.00 € TTC
Montant de l'avenant (plus value)	3 780.00 € HT	soit 4 520.88 € TTC
Nouveau montant du marché	1 167.280.00 € HT	soit 1 396 066.88 € TTC

soit une augmentation de 0.32 %

Lot n° 3 – Entreprise TOSCO

Prise en charge de la réalisation de la structure du sas par un menuisier et non un charpentier, y compris tous détails de mise en œuvre

Montant du marché initial	292 642.14 € HT	soit 350 000.00 € TTC
Montant de l'avenant (moins value)	- 600.00 € HT	soit - 717.60 € TTC
Nouveau montant du marché	292 042.14 € HT	soit 349 282.40 € TTC

soit une diminution de 0.21 %

Lot n° 5 – Entreprise ROUX

Adaptation de l'étanchéité

Montant du marché initial	281 763.60 € HT	soit 336 989.27 € TTC
Montant de l'avenant (plus value)	7 355.53 € HT	soit 8 797.21 € TTC
Nouveau montant du marché	289 119.13 € HT	soit 345 786.48 € TTC

soit une augmentation de 2.61 %

Lot n° 5 – Entreprise ROUX

Suppression de l'option motorisation des portes d'entrée

Montant du marché + avenant	289 119.13 € HT	soit 345 786.48 € TTC
Montant de l'avenant (moins value)	- 8 100.00 € HT	soit - 9 687.60 € TTC
Nouveau montant du marché	281 019.13 € HT	soit 336 098.88 € TTC

soit une diminution de 0.26 %

Lot n° 6 – Entreprise ALU MULTI POSE

Motorisation SOMFY filaires des stores Screen

Montant du marché initial	49 033.00 € HT	soit 58 643.47 € TTC
Montant de l'avenant (plus value)	4 237.00 € HT	soit 5 067.45 € TTC
Nouveau montant du marché	53 270.00 € HT	soit 63 710.92 € TTC

soit une augmentation de 8.64 %

Lot n° 7 – Entreprise JACQUE

Fourniture et pose d'une isolation constituée de panneau fibre de bois et remplissage. Fourniture et pose d'un frein vapeur sur panneau.

Montant du marché initial	50 000.00 € HT	soit 59 800.00 € TTC
Montant de l'avenant (plus value)	1 734.00 € HT	soit 2 073.86 € TTC
Nouveau montant du marché	51 734.00 € HT	soit 61 873.86 € TTC

soit une augmentation de 3.47 %

Lot n° 8 – Entreprise COUDURIER

A la demande du bureau de contrôle, grille de fermeture en sous face volée d'escalier

Montant du marché initial	202 110.48 € HT	soit 241 724.13 € TTC
Montant de l'avenant (plus value)	2 580.00 € HT	soit 3 085.68 € TTC
Nouveau montant du marché	204 690.48 € HT	soit 244 809.81 € TTC

soit une augmentation de 1.28 %

Lot n° 8 – Entreprise COUDURIER

Main courante en bois et habillage des paillasses

Montant du marché + avenant	204 690.48 € HT	soit 244 809.81 € TTC
Montant de l'avenant (plus value)	9 071.70 € HT	soit 10 849.75 € TTC
Nouveau montant du marché	213 762.18 € HT	soit 255 659.57 € TTC

soit une augmentation de 5.77 %

Lot n° 9 – Entreprise PONCET CONFORT DECOR

A la demande du bureau de contrôle, mise en place d'une plaque supplémentaire de fermacell sur l'ensemble des plafonds pour isolation type ouate de cellulose

Montant du marché initial	144 172.76 € HT	soit 172 430.62 € TTC
Montant de l'avenant (plus value)	8 863.72 € HT	soit 10 601.01 € TTC
Nouveau montant du marché	153 036.48 € HT	soit 183 031.63 € TTC

soit une augmentation de 6.15 %

Lot n° 10 – Entreprise ROUX

Fourniture et pose de structure porteuse pour sas d'entrée en VEA et de film occultant laissant passer la lumière. Suppression des châssis latéraux vitrés et des ouvrants sur rep ME 07 existant.

Montant du marché initial	298 262.20 € HT	soit 356 721.59 € TTC
Montant de l'avenant (plus value)	7 391.00 € HT	soit 8 839.64 € TTC
Nouveau montant du marché	305 653.20 € HT	soit 365 561.23 € TTC

soit une augmentation de 2.48 %

Lot n° 15 – Entreprise VOIRONS PEINTURE DECO

Fourniture et pose d'habillage des caissons des volets roulants

Montant du marché initial	131 252.08 € HT	soit 156 977.49 € TTC
Montant de l'avenant (plus value)	4 499.70 € HT	soit 5 381.64 € TTC
Nouveau montant du marché	135 751.78 € HT	soit 162 359.13 € TTC

soit une augmentation de 3.43 %

Lot n° 18 – Entreprise GRANDCHAMP

Retirage de câble informatique suite à modification de cloison

Montant du marché initial	71 289.95 € HT	soit 85 262.78 € TTC
Montant de l'avenant (plus value)	1 086.00 € HT	soit 1 298.86 € TTC
Nouveau montant du marché	72 375.95 € HT	soit 86 561.64 € TTC

soit une augmentation de 1.52 %

En ce qui concerne les lots 6, 8 et 9, les projets d'avenants entraînant une augmentation de plus de 5 % du montant des marchés initiaux, ceux-ci ont été examinés et acceptés par la Commission d'Appel d'Offres, qui s'est réunie le 6 janvier 2010.

Tous les avenants entraînent une augmentation totale correspondant à 0.34 % du montant des marchés initiaux correspondants.

Par 23 voix pour et 5 abstentions (Mmes GAVARD-RIGAT, VEYRAT, MM. GOY, COPADO et PATRIS) le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à conclure les avenants avec les entreprises mentionnées ci-dessus.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2009

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2009 ne faisant l'objet d'aucune autre remarque, il est approuvé à l'unanimité.

3) Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

- ↳ Tarifs de la billetterie pour la pièce de théâtre « Mme BUTTERLIGHT » avec Véronique GENEST du mardi 9 février 2010 à l'Espace Louis Simon
- ↳ Fourniture et mise en place d'un local modulaire préfabriqué pour le centre horticole, choix de l'entreprise
- ↳ Tarifs séjour Jeunes, Raid raquettes du 22 au 23 décembre 2009
- ↳ Mise à disposition de Monsieur BLANCHARD Fabrice d'un logement type studio situé 39 rue de Vernaz
- ↳ Vente du véhicule Renault « CTTE avec Benne » n°5152 TY 74
- ↳ Vente du véhicule Renault « CTTE Fourgon » n°428 SW 74
- ↳ Non préemption studio « Helvétia Park » 23 rue du Lt Genot pour un prix total de 43 000 €
- ↳ Non préemption maison 11 rue de Vernaz pour un prix total de 240 000 €
- ↳ Non préemption maison 19 rue des Vignes pour un prix total de 430 000 €
- ↳ Non préemption appartement 34 rue de la Libération pour un prix total de 280 000 €
- ↳ Non préemption terrains L'UCHE POULAIN pour un prix total de 200 000 €
- ↳ Non préemption studio « Helvétia Park » 25 rue L. Genot pour un prix total de 66 000 €
- ↳ Fourniture de terreau pour la production florale 2010, choix de l'entreprise DURANTIN SAS à Fillinges (74250) pour une somme de 7 805,65 €
- ↳ Espace Louis Simon, modification des tarifs
- ↳ Annulation vente du véhicule Renault « CTTE Fourgon » n°428 SW 74
- ↳ CAFOR, prêt de véhicule Coupe de France FUTSAL
- ↳ Non préemption appartements « Helvétia Park » 21 rue L. Genot, « Les Feux Follets » 18 rue de la Paix, 2bis rue de Souville pour un prix total de 339 862 €
- ↳ Non préemption maison 4 rue Marcel Mieusset pour un prix total de 240 000 €
- ↳ Non préemption appartement « Helvétia Park » rue du L. Genot pour un prix total de 78 500 €
- ↳ Association « La Coccinelle de Haute-Savoie », mise à disposition de locaux municipaux
- ↳ Signature d'une convention avec My Suite Hôtel – Gaillard
- ↳ Tarifs séjour Jeunes Neige à Abondance du 22 au 26/02/2010
- ↳ Tarifs séjour enfants Neige à Abondance du 22 au 26/02/2010
- ↳ Tarifs mini stage Jeunes « Sauvetage » du 23 au 25/02/2010

4) Compte rendu de l'actualité intercommunale

Mme MAGDELAINÉ fait un compte rendu détaillé de l'activité intercommunale.

5) DOB 2010

Madame le Maire présente le Débat d'Orientations Budgétaires.

Rappel de la loi

Le vote du budget primitif doit intervenir avant le 31 mars 2010.

Les taux pourront exceptionnellement être votés avant le 15 avril pour raison de réforme de la fiscalité.

La loi du 6 février 1992 fait obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants, dans un délai de deux mois avant le vote du budget, de consacrer une séance du Conseil municipal aux orientations générales du budget de l'exercice à venir.

Ce débat est introduit par un rapport du Maire.

Chaque Conseiller municipal peut intervenir dans le débat, lequel, aux termes de la loi, ne vaut pas obligation pour le Maire de modifier son projet de budget qui n'est pas soumis au vote.

Contexte dans lequel va s'inscrire le budget primitif 2010

Les dotations de l'Etat évolueront en fonction de l'inflation de 2009, soit + 1,20 %.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) progressera de + 0,60 % soit environ 1 786 658 € de produit attendu à prévoir au budget 2010.

Quant à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : elle sera probablement en 2010 du même montant qu'en 2009, soit environ 81 338 €.

Le coefficient de révision des bases des valeurs locatives est de 1,012.

Pour ce qu'il en est de la fiscalité 2009, les chiffres sont les suivants :

Taxe d'habitation : taux 10,24 % / produit perçu en 2009 : 1 701 786 €

Taxe foncière sur propriétés bâties : taux 11,52 % / produit perçu en 2009 : 1 605 427 €

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : taux 24,50 % / produit perçu en 2009 : 3 896 €

Total des allocations compensatrices perçues en 2009 : 166 422 €

→ soit un total de : 3 311 108 €

A taux constant, en appliquant une évolution de 1,012 du coefficient de révision des bases des valeurs locatives, le produit issu de la fiscalité devrait se situer à cette hauteur, soit environ : 3 444 616 € pour 2010 (sans les allocations compensatrices).

La Taxe Professionnelle (TP) étant dorénavant perçue par la Communauté d'Agglomération, la Commune recevra le montant de la TP perçue avant la création de la Taxe Professionnelle Unique (TPU), soit un montant d'environ 920 000 € à prévoir pour 2010.

Amendes de Police

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le produit des amendes de police revient à la Ville de Gaillard pour une utilisation visant la sécurité urbaine. (Par exemple : barrières de protection des piétons, feux alternés, etc...).

(Pour rappel : le nombre de procès-verbaux dressés en 2008 est de 5 140 et en 2009 il est passé à 6 127).

Fonds de Rétrocession Genevois

C'est encore une fois la plus importante recette du budget.

Rappel :

- 36^{ème} tranche Décembre 2008 : 3 616 105 €

- 37^{ème} tranche Décembre 2009 : 3 671 180 €.

En 2009, Gaillard compte 4 355 frontaliers contre 4 237 en 2008.

Le Maire propose que l'on inscrive une recette de 3 500 000 € compte tenu de la situation économique et de l'augmentation du taux du chômage actuellement à 12 % dans la Commune, soit une augmentation de 5 points depuis mars 2009.

Au chapitre des recettes

D'autres recettes pourraient être générées par la vente de terrains appartenant à la Commune pour la construction de logements aidés ou en accession à la propriété par des bailleurs sociaux.

Le remboursement du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) devrait se situer pour 2010 à environ 700 000 €.

- ARRIVEE DE M. RAMUZ -

Réflexions sur la fiscalité directe locale

Faut-il ou non augmenter les taux ?

Si une majoration forfaitaire des bases (soit 1,012) intervient, le Maire recommande la plus grande prudence.

Si tel n'est pas le cas, il serait opportun de répercuter l'évolution du « coût de la vie » (+ 1,20 %), ce qui assurerait une faible augmentation de la recette issue de la fiscalité directe locale, qui serait d'environ 39 700 €.

Suite à la suppression de la TP, la règle de la loi de finances 2010 est simple : toute communauté en TPU ou en cotisation foncière unique disposera de droit pour 2011 et ensuite, d'une fiscalité « mixte ». En effet, les parlementaires ont décidé, pour compenser la suppression de la TP, d'une nouvelle répartition de la fiscalité directe locale, où les communautés à TPU disposeront, entre autres, de la cotisation foncière des entreprises et de la part départementale de la taxe d'habitation.

Le partage du pouvoir fiscal sur les ménages risque de provoquer des tensions sur le couple Communautés – Communes.

Section de fonctionnement

Un effort est demandé à tous les services afin de réduire de 5 % les dépenses de fonctionnement :

- renouvellement du matériel roulant à échelonner sur 5 ans, etc...

Section d'investissement

♣ Un grand chantier à terminer, celui de la nouvelle Mairie, les crédits à inscrire en dépenses pour 2010 s'élèveront à environ 3 000 000 €

♣ Quelques opérations de Voirie :

- Rue du 18 Août : 100 000 €

- PAVE Accessibilité : 100 000 €

♣ Hangar – Jardin d'Insertion : 150 400 €

♣ Mise aux normes performances énergétiques Ecole des Voirons : 100 000 €

♣ Serres municipales : 785 624 €

♣ Projet Maison des Associations :

- remboursement du portage foncier : 1 500 000 €

- études et première tranche de travaux : 400 000 €.

Politique Générale de la Ville

La Ville pourra avoir recours à l'emprunt pour assurer le programme d'investissements, si besoin est, ou pour des acquisitions d'opportunité.

Les objectifs de la Ville pour 2010

- Répondre à la demande du Programme Local d'Habitat en matière de construction de logements aidés, autant que faire se peut.
- Poursuivre les actions de l'Agenda 21 ; économie d'énergie, diagnostic de performance énergétique des bâtiments communaux, livre électronique pour les élus.
- Entreprendre et continuer l'Etude accessibilité bâtiments communaux
- Veiller à la qualité des services à la population – le meilleur service au moindre coût
- Poursuivre les réunions de quartier
- Réunir les partenaires intéressés par le parking A 41 et continuer l'étude avec le cabinet retenu pour obtenir les coûts liés aux différentes formules (par tranches successives ou globalité du projet).

Suite à la présentation de ce DOB, un débat s'instaure sur la fiscalité et les projets proposés. L'assemblée retient la proposition du Maire de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

6) Autorisation de dépense en investissements

L'article 15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation permet aux communes, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Budget principal :

Pour mémoire, les dépenses d'équipement du budget primitif 2009, décisions modificatives n°1 et n°2 comprises, s'élèvent au total à 9 095 204,58 €, non compris le chapitre 16. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 2 261 134,00 €.

Il y a de ce fait lieu d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget primitif 2010, selon la répartition suivante :

pour le chapitre 20 : 92 562,00 €

pour le chapitre 204 : 112 367,00 €

pour le chapitre 21 : 284 040,00 €

pour le chapitre 23 : 1 772 165,00 €.

- Mme MULLER se retire de la salle -

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater sur le budget principal, avant le vote du budget primitif 2010, les dépenses d'investissement pour un montant maximum de 2 261 134,00 €.

- Mme MULLER réintègre la salle -

7) Modification du tableau des effectifs, service Animation

Avec date d'effet au 01^{er} mars 2010, il est proposé au Conseil Municipal de :

- supprimer 1 poste de **ADJOINT d'ANIMATION 2^{ème} classe** (catégorie C) au sein du Service Animation et de créer 1 poste d'**ANIMATEUR** (catégorie B) sachant que :

- 1 agent dudit service a été lauréat du Concours d'**ANIMATEUR TERRITORIAL**,
- cet agent, actuellement **ADJOINT d'ANIMATION 2^{ème} classe** (catégorie C) au service de la commune depuis 2002, a déjà démontré ses capacités d'encadrement d'une équipe lors de la reprise du Centre de Loisirs en septembre 2005 et a été nommé à de nouvelles responsabilités depuis septembre 2009 -toujours sur le même grade de catégorie C- mais en tant que *responsable des ateliers périscolaires et de la restauration scolaire*,
- cette promotion, suite à la réussite au concours d'**ANIMATEUR TERRITORIAL**, permettrait une mise en adéquation des responsabilités actuelles assurées par l'agent et du grade détenu, dans le respect des statuts du cadre d'emplois des **ANIMATEURS TERRITORIAUX** (*décret n° 97-701 du 31 mai 1997*) qui « *coordonnent et mettent en œuvre des activités d'animation et peuvent encadrer les adjoints d'animation territoriaux* ».

Le tableau des effectifs budgétaires sera modifié en conséquence.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la suppression d'un poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe (catégorie C) au sein du Service Animation et la création d'un poste d'animateur (catégorie B).

8) Indemnités des receveurs municipaux

Les arrêtés interministériels des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990 permettent aux collectivités locales de verser au Receveur Municipal une indemnité et d'en fixer les modalités de calcul.

Compte tenu du changement de Trésorier en date du 1^{er} octobre 2009, le versement de cette indemnité est subordonné à une délibération nominative de l'assemblée délibérante de la Commune de Gaillard.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de Gaillard d'attribuer –pour l'année 2009- une indemnité de : **1 733,45 €** au prorata du temps de présence des deux receveurs municipaux qui se sont succédés en 2009, à savoir :

- Monsieur BRAULT Alain,

Receveur Municipal du 01/01/2009 au 30/09/2009 (273/365^{ème})

Soit : **1 296,52 €** (brut) / **1 182,95 €** (net)

- Monsieur LANFANT Jean-Louis,

Receveur Municipal du 01/10/2009 au 31/12/2009 (92/365^{ème})

Soit : **436,92 €** (brut) / **398,65 €** (net)

Par 24 voix pour et 5 abstentions (Mmes MEROUANI, PIERRE, BILLARD et MM. PAULINO et PIGUET) le Conseil Municipal décide du versement d'une indemnité de 1 182,95 € à M. BRAULT et de 398,65 € à M. LANFANT pour l'année 2009.

9) Rapport d'activité de la Police Municipale pour l'année 2009

M. PLONKA présente un compte-rendu de l'activité de la Police Municipale pour l'année 2009.

L'activité du service a généré l'établissement de 219 rapports et de 6127 procès-verbaux par timbre amende, entraînant une progression du nombre de rapports de 58 et une augmentation significative de timbres amende de 964 par rapport à 2008.

Le stationnement

5681 infractions liées au stationnement ont été relevés (2 lieux principalement : 1758 infractions Place du Marché et 934 à Porte de France).

L'équipe de roulement

219 rapports ont été établis par les agents qui ont également relevé 446 infractions par timbre amende. Outre la surveillance de la commune et le travail de proximité lié aux doléances de la population, les agents ont effectué 191 interventions liées à des requêtes téléphoniques.

Fourrière

95 véhicules ont été mis en fourrière et 20 véhicules ont été déplacés sur le marché.

Objets trouvés

181 dossiers ont été traités.

Chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

Cela concerne les déclarations de chiens classés et également les morsures et maltraitances.

24 dossiers ont été traités.

Troubles de voisinage

30 dossiers ont fait l'objet d'une mise en demeure verbale ou écrite. Pour les cas les plus graves, une procédure est établie.

Brigade équestre

Après deux échecs avec des chevaux de MM. SION et BURNIARD, des essais prometteurs effectués avec les chevaux de M.MARCE Fernand permettront la reprise de l'activité courant mars 2010.

Sécurité routière

Un agent a été affecté à une mission d'éducation routière auprès des écoles de la commune.

A l'aide de supports pédagogiques mis à disposition par la Prévention Routière, il est intervenu après de toutes les classes du CP au CM2.

La lauréate du challenge de la piste routière est une élève de Gaillard.

Des interventions ont eu lieu au Collège J. Prévert.

Une opération de contrôle d'éclairage ainsi qu'une sensibilisation des personnes ont été organisées.

10) PRE, présentation des divers dispositifs d'aide aux enfants et jeunes en difficulté

Marie CHALMANDRIER, en charge du PRE, présente les divers dispositifs d'aide aux enfants et jeunes en difficulté : Aide personnalisée, Coup de Pouce CLE, CLAS primaire (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) et études surveillées.

La réussite éducative passe par un suivi individualisé effectué par une équipe pluridisciplinaire (Equipe de Réussite Educative), la mise en place d'actions collectives innovantes et en lien avec le public visé ainsi que l'association des parents, membres de l'ERE et partie prenante des mesures prises.

Les objectifs du groupe de travail autour des actions d'accompagnement à la scolarité seront de veiller à la qualité des réponses apportées, à la facilité des démarches entreprises, à la dynamique du projet collectif et à la gestion des situations atypiques.

- *Départ de M. PIGUET* -

11) Fonds d'Aide aux Jeunes, renouvellement de la convention

Depuis 1991, la Commune adhère au Fonds d'Aide aux Jeunes en difficultés qui implique les collectivités locales et le département.

Ce fonds est utilisé pour aider les jeunes en difficultés à concrétiser certains de leurs projets.

La Direction de la Prévention et du Développement Social de la Haute-Savoie demande la reconduction de l'adhésion pour les années 2010, 2011, 2012 et la signature de la convention correspondante.

La participation de la Ville s'élève à ce jour à la somme de 1540 euros pour chacune de ces trois années.

Compte tenu des difficultés croissantes de ce jeune public, Madame le Maire propose d'augmenter cette participation annuelle à hauteur de 1800 euros.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention pour le Fonds d'Aide aux Jeunes.

12) Avenant à la convention de réservation de places Garderisettes

Afin de simplifier la gestion hebdomadaire et annuelle de la convention de réservation de places Garderisettes, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter par avenant un comptage au forfait journée plutôt qu'à l'heure.

Ainsi, les 17 710 heures réservées deviendraient 2 214 berceaux par an.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer un avenant à la convention de réservation de places Garderisettes.

13) Démoustication, intégration du périmètre et adhésion à l'EID (Entente Départementale de Démoustication)

Depuis 2004, le Conseil Général sollicite annuellement l'Entente Interdépartementale de Démoustication (EID) pour une intervention exceptionnelle de démoustication sur certaines communes de Haute-Savoie particulièrement infestées.

Au vu du bilan de ces quatre dernières années, il ressort que les traitements réalisées sur certaines communes ont permis de réduire de façon très nette la nuisance. Ces communes souhaitant une pérennisation de la démoustication sur leur territoire, cela implique une adhésion du département à EID.

Outre les aspects de confort pour éviter les piqûres de moustiques aux personnes, la démoustication est un moyen de lutte efficace contre le développement potentiel de maladies exotiques.

Le coût de la démoustication dépend des occurrences de traitement de l'EID et est subventionné à hauteur de 50% par le Conseil Général. Pour 2009, la participation communale se serait élevée à 3096 €.

Quelques parties de Gaillard étant infestées de moustiques à certaines périodes de l'année, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter auprès du Préfet l'intégration de la commune dans le périmètre de démoustication et décide de verser annuellement une contribution à l'EID en fonction de l'occurrence des traitements.

14) Programme Local de l'Habitat 2004/2008, aide à la promotion du logement locatif aidé, programme « Garderisettes », signature d'une convention entre Annemasse Agglo, la Commune et la SIGEM

L'opération « Les Garderisettes », sise 16b rue des Jardins est inscrite à la programmation neuve pour 2009.

Le 15 septembre 2009, la Société immobilière de Gaillard d'Economie Mixte a déposé un dossier de demande de subvention pour 9 logements collectifs (4 plus / 5 PLS) dans l'opération « Les Garderisettes ».

Annemasse Agglo et la commune de Gaillard apportent leur soutien à cette opération de construction, permettant la création des 9 logements sociaux, réalisée par la SIGEM.

Le montant de la subvention communale est de 3 500 €. Annemasse Agglo s'engage, elle, à hauteur de 10 500 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une convention financière entre Annemasse Agglo, la Commune et la SIGEM dans le cadre du programme local de l'Habitat 2004/2008, aide à la promotion du logement locatif aidé, programme « Les Garderisettes ».

15) Acceptation d'un legs

Maître Thierry ANDRIER, Notaire à Annemasse, a été chargé de régler la succession de Monsieur Alexis CARRIER, décédé à Metz-Tessy (Haute-Savoie) le 29 septembre 2009.

La Commune de Gaillard est bénéficiaire de ce legs d'un montant de 15 244,90 euros, à charge pour elle de répartir cette somme de la manière suivante : 7 622,45 euros au profit des œuvres sociales et 7 622,45 euros au profit de la bibliothèque municipale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce legs de 15 244,90 € qui sera reversé à égalité aux œuvres sociales et à la bibliothèque municipale.

16) Création d'un terrain de football en gazon synthétique au lieu et place d'un terrain stabilisé, avenant n°1

Dans le cadre des travaux de création d'un terrain de football en gazon synthétique au lieu et place d'un terrain stabilisé à GAILLARD, le marché de ces travaux a été confié à l'Entreprise BERLIOZ sas, sise à CHAMBERY (73020) – 993, Rue du Grand Champ – B.P. 17.

Le coût du marché de travaux initial s'élève à la somme de 319.060,40 € HT, soit 381.596,23 € TTC.

Au cours de l'avancement du chantier, il s'est avéré que des travaux supplémentaires étaient nécessaires, notamment :

- Le décapage enrobé et évacuation en décharge, fourniture et mise en œuvre manuelle d'enrobé, démolition pilier béton et évacuation en décharge, dépose portillon et repose en raccordement avec le pare-ballons ;

- Réalisation d'un muret en éléments préfabriqués type « Atalus 3 » sur fondation béton, remplissage et remblaiement arrière en gravier.

Ce supplément entraîne une augmentation du montant du marché de travaux initial s'élevant à la somme de : 9.646,95 € HT, soit : 11.537,75 € TTC (soit : + 1,03 %).

Ainsi, le nouveau montant total du marché de travaux est porté à la somme de 328.707,35 € HT, soit : 393.133,98 € TTC.

La passation d'un avenant n° 1 en augmentation du marché de travaux s'est donc révélée nécessaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de conclure un avenant n° 1 au marché de travaux pour une somme en plus-value de **9.646,95 € HT, soit 11.537,75 € TTC.**, ce qui porte le montant total du marché de travaux à **328.707,35 € HT, soit : 393.133,98 € TTC** au lieu de 319.060,40 € HT, soit : 381.596,23 € TTC. (+ 1,03 % du marché initial).

17) Présentation du dossier FISAC communal

M. RAMUZ présente le dossier FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce qui a été créé par l'Etat). Le FISAC contribue au développement du commerce local au moyen d'une taxe prélevée sur les grandes surfaces.

Ce fonds accompagne des politiques d'urbanisme commercial de collectivités et vise à associer les commerçants aux choix d'actions opérés tout en les faisant bénéficier d'incitations financières portant par exemple sur l'animation des vitrines, l'accessibilité aux locaux commerciaux...

Le projet de dossier communal intervient en complément du dossier FISAC d'Annemasse Agglo.

Les actions prévues visent à accompagner le commerce local dans une période où il se trouve dans une situation difficile et où des nouveaux investissements sont nécessaires pour en revitaliser l'activité et l'attractivité.

Il comprend 5 fiches actions dont la réalisation s'écoulera sur 6 années :

Action n°1 : animation du programme FISAC

Action n°2 : rénovation des vitrines et sécurisation des points de vente

Action n°3 : Augmentation de stationnement en zone 1 (rue de la Libération)

Action n°4 : Animations commerciales

Action n°5 : Etude sur le potentiel de développement commercial du quartier des Terreaux

Les financeurs sont la commune, l'Etat, J'Aime Gaillard, le FEDER.

Le budget total alloué aux actions est de 945 000 euros.

Une subvention de 245 200 euros est demandée au titre du FISAC.

- *Départ de M. PAULINO* -

Par 26 voix pour et une abstention (Mme HADJAS) le Conseil Municipal approuve le dossier du FISAC communal tel qu'il est présenté ci-dessus.

INFORMATIONS

- Madame le Maire donne des informations sur la future carte scolaire
- Des mesures de champs électromagnétiques seront effectuées rue de la Paix « Les Feux Follets » par la société APAVE sur les antennes de téléphonie afin de vérifier les répercussions éventuelles sur les enfants de la crèche.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45.

Le Secrétaire,
Antoine BLOUIN

Cette séance du Conseil Municipal a été enregistrée dans son intégralité.